



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 9 septembre 2021 à 19h30
Salle del Castillo
Présidence : Mme Anne-Francine Simonin
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
www.vevey.ch et www.vevey.ch/youtube**

07 / 2021

Mme la Présidente ouvre la séance en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse, le public et les personnes qui suivent nos débats à distance. Elle souhaite à toutes et tous une bonne législature. Elle rappelle que le port du masque est toujours en vigueur et que seuls les orateurs peuvent tomber le masque.

1. Appel

94 personnes présentes sur 100 membres élus, 6 personnes excusées.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le point 6 verra la prestation de serment de *deux* membres du Conseil communal. La communication 2021/C17 est le point 14 de l'ordre du jour (et non 13). Aux points 7 et 15 - Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants sont annoncés :

- Interpellation de M. S. Ansermet « Quelques questions sur la sécurité des réseaux informatiques de l'administration veveysanne »
- Interpellation de Mme S. Marques « Nos données personnelles en liberté... jamais ! »
- Interpellation de Mme F. Despot « Cyber-ementaler »
- Interpellation de M. V. Matthys « Et si cela nous arrive ? Une cyberattaque vue sous l'angle de la communication »
- Interpellation de M. L. Brawand « Pourquoi une roulotte sur la Place du marché »

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que modifié.

3. Correspondance

- Lettre de M. Ch. Ming du 30 août 2021 annonçant sa démission du Conseil communal
- Lettres de la Municipalité qui demande une prolongation du délai réglementaire au 7 octobre 2021 pour répondre aux interpellations de M. L. Lavanchy « Amnésie à la Veyre », de M. B. Schobinger « Bloquer des places de stationnement pendant le marché pour faire de la propagande politique ? » et de M. S. Ansermet « Des antennes dans nos clochers »
- Le ramathon de la société de sauvetage aura lieu ce samedi 11 septembre 2021
- Le magazine L'Illustré, qui fête ses 100 ans le 10 septembre, a choisi Vevey pour marquer cet anniversaire, en collaboration avec Images Vevey. Diverses expositions sont prévues dans la ville
- Sur les sièges, dépliant « Subventions énergie, développement durable et mobilité » et adresse de la plateforme participative pour le Plan climat, en ligne jusqu'au 4 octobre
- En date du 2 septembre, la compagnie de danse veveysanne Prototype Status a gagné le Prix suisse de la danse 2020. Le programme de cette compagnie est disponible à l'entrée de la salle

4. Communication(s) du Bureau

M. M. Rizzello aimerait connaître les raisons du changement d'horaire des séances du Conseil communal.

Mme la Présidente répond qu'il paraissait important de ne pas terminer les séances trop tard, surtout pour les personnes qui se lèvent tôt le lendemain matin. Les séances se termineront à 22h30 plutôt qu'à 23h00. Celles des mois de juin et décembre devraient en principe être maintenues à 19h00, pour se finir à 23h00 au plus tard.

5. Adoption du procès-verbal de la séance d'assermentation des autorités législature 2021-2026 du 9 juin 2021 – et du procès-verbal des séances des 17 et 24 juin 2021

La parole n'est pas demandée concernant le procès-verbal de la séance du 9 juin 2021. Au vote, celui-ci est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à la secrétaire.

M. A. Méan précise, en page 2 du procès-verbal des séances des 17 et 24 juin 2021, que c'est Mme A. Walter qui a rédigé le rapport de la sous-commission concernant la direction de la culture (et non M. R. Blatter).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal des séances des 17 et 24 juin 2021 est adopté à une très large majorité, tel que corrigé (deux abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

6. Assermentation de deux membres du Conseil communal

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Christian Roh, membre du groupe libéral-radical, excusé lors de la séance d'installation du 9 juin 2021
- M. Fabrice Pasche, né le 22 mars 1990 et domicilié au boulevard Charmontey 50, en remplacement de M. Christophe Ming, membre du groupe libéral-radical, démissionnaire

7. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

- a) Interpellation de M. S. Ansermet « Quelques questions sur la sécurité des réseaux informatiques de l'administration veveysanne »
- b) Interpellation de Mme S. Marques « Nos données personnelles en liberté... jamais ! »
- c) Interpellation de Mme F. Despot « Cyber-ementaler »
- d) Interpellation de M. V. Matthys « Et si cela nous arrive ? Une cyberattaque vue sous l'angle de la communication »

Mme la Présidente constate que ces quatre interpellations concernent le même sujet. Elle propose que ces textes soient lus avant d'ouvrir la discussion. Chaque intervenant développe donc son interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. le Syndic indique que la Municipalité répondra par écrit aux deux interpellations qui demandent une réponse écrite, de même qu'à celle de M. V. Matthys, qui nécessite la collaboration de deux services. Il peut en revanche répondre par oral à l'interpellation de M. S. Ansermet. Le Service des systèmes d'information (SYS) n'a évidemment pas attendu l'incident de Rolle pour se préoccuper des mesures de sécurité et des cyberattaques.

1. Comment la ville de Vevey peut-elle assurer, évidemment dans la mesure du possible, à sa population que la situation dramatique de Rolle ne se produira pas chez nous ? La sécurité absolue en matière informatique n'existe pas. Le SYS en est bien consciente et travaille à minimiser ces risques au travers d'outils informatiques qui sont à jour, de l'amélioration des procédures et bien évidemment de la formation des utilisatrices et utilisateurs.

2. Les infrastructures informatiques, particulièrement le contrôle des habitants, ont-elles déjà connu des cyberattaques ? On connaît plusieurs types d'attaques (virus, tentatives d'arnaques, hameçonnage, rançongiciels, etc.). Tout cela n'est pas nouveau. Les tentatives n'épargnent pas la Ville, mais elles sont stoppées, avant de pouvoir causer des problèmes, par des outils de sécurité et par le bon comportement du personnel de l'administration.

3. Quelles mesures ont été mises en place pour se prémunir efficacement contre des cyberattaques particulièrement au contrôle des habitants ? Il ne peut évidemment pas détailler de façon publique quels sont les outils utilisés pour parer à ces attaques. Ces informations pourraient en revanche être données dans le cadre de la commission de gestion. On s'appuie sur des outils courants tels que pare-feu, antivirus, filtrage d'URL et antispam, mise à jour des logiciels et formation des utilisateurs. Parallèlement, une démarche d'amélioration de ces procédures de sécurité est menée avec l'accompagnement - souhaité par le Conseil communal - d'une société externe.

4. Notre administration peut-elle s'appuyer sur des spécialistes externes par exemple ceux de la Confédération dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC), adoptée par le Conseil fédéral en avril 2018 pour les années 2018 à 2022 ? Le SYS s'appuie sur un grand nombre de prestataires privés qui proposent leurs services pour des mesures d'accompagnement dans le cadre de la cybersécurité. En revanche, nous n'avons pas de contacts avec les spécialistes des cyberrisques au niveau de la Confédération.

M. S. Ansermet se déclare presque totalement satisfait de ces réponses. Il se dit toutefois surpris que la Commune n'ait pas de contacts avec les services de la Confédération. Il demande que la Municipalité, lorsqu'elle

répondra par écrit aux trois autres interpellations, précise les raisons pour lesquelles la Ville n'a pas de contacts avec cette autorité, qui a d'immenses compétences dans le domaine et qui effectue un travail très sérieux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de ces interpellations.

8. Préavis sur reconduction et adaptation du Fonds d'urbanisme pour la législature 2021 – 2026 (2021/P24)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	da.	Mme	Elodie Lopez
<u>Membres :</u>	PS	Mme	Céline Amiguet
	PLR	M.	Patrick Bertschy
	da.	M.	Alain Gonthier
	PLR	Mme	Claire Mollet
	VL	M.	Stéphan Molliat
	Verts	Mme	Mélusine Perrier
	UDC	M.	Guillaume Pilloud
	EAV	Mme	Karine Römer
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	Verts	M.	Antoine Stübi
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Francis Baud
	PS	Mme	Giuliana De Regibus
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	PLR	M.	Fabrice Pasche
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	da.	M.	Frédéric Vallotton
	Verts	M.	Tom Wahli

9. Préavis sur arrêté communal d'imposition pour l'année 2022 (2021/P25)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

10. Préavis sur autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale pour la législature 2021-2026 (2021/P26)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

11. Préavis sur indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026 (2021/P27)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

Communications de la Municipalité, notamment :

12. Réponse à l'interpellation de M. Moïn Danaï « Communiquer sans gaspiller » (2021/C15)

M. B. Schobinger indique que le groupe UDC se déclare satisfait de la réponse municipale et attend que ces mesures soient mises sur pied.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

13. Lutte contre le harcèlement de rue (2021/C18)

Mme E. Carruzzo Evéquoz remarque que le groupe des Vert.e.s a toujours eu à cœur de soutenir la lutte contre le harcèlement de rue et salue la décision de la Municipalité de prendre en charge ce thème. Il est en effet nécessaire d'enfin considérer cette problématique pour elle-même, avec des réponses ciblées, en la séparant de celle du deal, sachant que cela ne dispense évidemment pas de traiter cette dernière problématique. La communication esquisse des intentions, qui semblent bonnes, mais dont les Vert.e.s attendent de voir plus concrètement les mesures. La Municipalité s'est apparemment déjà penchée sur ce qui se fait dans d'autres communes, dont Lausanne. Elle rappelle pour sa part l'existence de certains outils qui peuvent s'avérer intéressants et utiles, comme l'application EyesUp, initiée par la conseillère nationale verte Léonore Porchet et qui permet de signaler

les cas de harcèlement sur le domaine public. De plus, ASR étant un acteur essentiel dans l'approche et le traitement du harcèlement de rue, la formation des agents et agentes à la prise en charge des victimes semble être un aspect à prendre en compte. À cet égard, M. T. Wahli a déposé une intervention auprès d'ASR. Le groupe des Vert.e.s se réjouit donc des actions concrètes à venir et remercie la Municipalité pour sa réactivité, espérant toutefois que les réseaux sociaux ne deviennent pas le principal moyen de communication avec les autorités.

Mme M. Houriet ajoute que le groupe socialiste salue lui aussi cette communication. Il souhaite toutefois rappeler l'importance d'éviter tout amalgame entre deal et harcèlement de rue. Il trouverait également intéressant que le groupe de travail mis en place puisse aller plus loin dans la réflexion de dispositifs pour les victimes de violences faites aux femmes et aux minorités de genres.

M. B. Schobinger salue le fait que la Ville se préoccupe de ce problème important qu'est le harcèlement de rue. Il regrette toutefois qu'on nous propose de faire une étude, d'observer la situation afin de trouver des solutions, donc de réinventer la roue sur des problèmes qu'on connaît déjà et pour lesquels des solutions peuvent être rapidement mises en place. La seule proposition, demandée par l'UDC depuis longtemps mais mise ici à titre de test, consiste en la possibilité d'accroître encore la présence d'agents sur le terrain afin de contribuer au sentiment de sécurité dans la ville. Certes, la prévention est nécessaire, mais elle doit s'accompagner aussi de la répression. Rien ne sert d'éduquer s'il n'y a pas un peu le bâton derrière.

Mme C. Gigon rappelle que le groupe socialiste a déposé il y a quelques années un postulat intitulé « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ». Les victimes de harcèlement de rue sont essentiellement les femmes et les minorités de genres et cela est étroitement lié à l'utilisation de l'espace public par les différentes entités qui forment notre communauté. Aménager l'espace urbain en faveur des femmes et des minorités de genre est aussi important. C'est aussi un apprentissage et peut-être faudrait-il agir dès l'école également.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

14. Eclairage public - Ouverture d'un compte d'attente en vue du financement du concept directeur d'éclairage public « iImagine » (2021/C17)

La parole n'est pas demandée.

15. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

Interpellation de M. L. Brawand « Pourquoi une roulotte sur la Place du marché »

M. L. Brawand développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. F. Vallotton profite de la tribune qui lui est offerte pour remercier toutes les personnes, la grande majorité bénévoles, qui donnent de leur énergie pour faire vivre la ville, spécialement en cette fin d'été. À la base, la roulotte devait être une œuvre d'art en collaboration avec la Fondation Images, mais quelques lenteurs administratives ont fait capoter sa réalisation. Cette roulotte est donc une sorte de plan B. Voyons le côté positif des choses. Malgré toutes les difficultés actuelles, beaucoup de gens ont donné de leur temps, de leur énergie, cela a permis à toutes sortes d'artistes, principalement veveysans, de se produire, parce que dans les salles, surtout les plus petites, c'est compliqué. Cela a apporté joie et sourires, sans aucun débordement à sa connaissance, notamment le dernier week-end d'août alors que plusieurs milliers de personnes étaient venues passer un bon moment dans notre jolie ville.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

16. Questions et propositions

M. S. Ansermet intervient au sujet du très intéressant projet de turbinage des eaux de la Veveyse qui avance de façon réjouissante. La Municipalité pourrait-elle donner plus d'informations lors d'une prochaine séance ? Il suppose qu'un préavis sera présenté à ce sujet. Ce préavis pourra être l'occasion de répondre au postulat que lui-même, avec MM. C. Wahli et P. Molliat, avait déposé dans le but de faire avancer ce projet.

M. P. Molliat, municipal, répond que les travaux pour le turbinage de la Veveyse ont démarré. Il n'y a pas eu de communication municipale, mais un communiqué de presse. La Municipalité répondra évidemment au postulat, mais le projet en soi ne fera pas l'objet d'un préavis pour la simple et bonne raison que cela ne coûte rien à la Ville. On a échangé les servitudes de terrain contre 5% de l'actionnariat de la société, ce qui correspond à un peu

moins de fr. 100'000.--. Il n'est donc pas nécessaire de passer devant le Conseil communal, mais il est très content de dire que la Ville sera partenaire de ce projet qui produit une énergie indigène, propre, et qui contribue à un bilan CO2 de plus en plus neutre. Le préavis en réponse au postulat sera l'occasion de donner de plus amples informations sur le chantier lui-même et sur l'évolution concrète du projet.

M. G. Gavin salue l'initiative de la bibliothèque municipale, qui a annoncé cette semaine se munir de toilettes dégenrées. Une nouvelle signalétique a été mise en place, avec langage inclusif et signalétique pour les personnes en situation de handicap. Lors de la séance du 17 juin, le Conseil a débattu de l'entretien des toilettes publiques de la ville. Décroissance-Alternatives avait demandé à l'ancienne Municipalité si elle avait pensé faire des toilettes dégenrées et accessibles à toutes et à tous. La Municipalité avait répondu qu'elle prenait en compte cette question et que des réflexions étaient en cours. Il propose à la nouvelle Municipalité de poursuivre ce que la bibliothèque municipale a commencé et proposer des toilettes dégenrées et accessibles à toutes et tous.

M. A. Gonthier rappelle que, depuis des années, des communications municipales, voire des préavis, portent en en-tête la mention « ne pas diffuser », alors que le lien qui permet d'y accéder figure sur le site de la commune et que ces documents sont donc accessibles à tout un chacun. Il constate avec plaisir ce soir que, sur trois communications, une seule porte cette mention. Il y voit l'heureux abandon de cette chose un peu bête et maintenue sans que l'on sache très bien pourquoi. Cela n'empêche pas de maintenir la mention que cela doit encore être traité au Conseil communal, pour éviter que la presse, comme cela a été le cas parfois, ne publie un article considérant que le sujet était chose déjà décidée, approuvée et quasiment déjà réalisée.

M. N. Bonjour remarque que l'OSEO et l'animation jeunesse s'affairent depuis quelque temps afin d'accompagner l'appropriation de l'espace public et la cohésion sociale de la rue Jean-Jacques Rousseau. Il a cru comprendre qu'une inauguration aura lieu demain vendredi. Il espère y voir de nombreux conseillers.

Mme L. Willommet, municipale, précise qu'il s'agit, plutôt que d'une inauguration, de la clôture du projet, avec une partie plus ou moins officielle ce vendredi entre 17h30 et 18h30, à laquelle chacun est bienvenu.

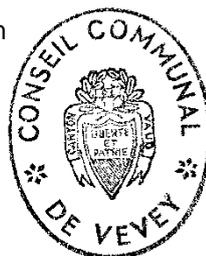
Mme G. Kämpf, municipale, revient sur la question posée par M. S. Ansermet lors de la dernière séance au sujet du drapeau tibétain. La Ville de Vevey a effectivement reçu un courrier de la Chancellerie d'État relayant la demande de l'ambassadeur de Chine de ne pas répondre à l'appel de la section vaudoise de la société d'amitié suisse-tibétaine. Malgré cela, la Ville a tout de même hissé le drapeau tibétain sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville le 10 mars 2020, comme indiqué dans l'émission Temps Présent. La culture tibétaine est présente depuis 1977 dans notre région grâce à la création du centre bouddhiste tibétain au Mont-Pèlerin, où vivent une trentaine de moines. Leur chef spirituel, le dalaï-lama en personne, s'est déplacé en 1992 à Vevey, dans la plus grande discrétion, pour rencontrer la diaspora tibétaine. Notre ville, qui compte 43% de citoyens d'origine étrangère, est attachée à favoriser le vivre-ensemble, la cohésion sociale, dans un souci de promouvoir le pluralisme culturel fondé sur le respect mutuel et le respect des différentes formes de spiritualité. Nous sommes solidaires avec le peuple tibétain parce que nous luttons contre toutes formes d'inégalités et de discrimination. Dans notre monde globalisé, reconnaître et respecter les origines et l'histoire d'un pays tel que le Tibet est important.

M. S. Ansermet remercie la Municipalité pour cette réponse très complète. Il ne pensait pas que la Municipalité répondrait avec pareille emphase.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 20h45.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Anne-Francine Simonin
Présidente



Carole Dind
Secrétaire



Quelques questions sur la sécurité des réseaux informatiques de l'administration veveysanne

Après le vol massif de données que vient de connaître la ville de Rolle, il me paraît judicieux de faire le point afin que la population veveysanne soit informée.

1. Comment la ville de Vevey peut-elle assurer, évidemment dans la mesure du possible, à sa population que la situation dramatique de Rolle ne se produira pas chez nous ?
2. Les infrastructures informatiques, particulièrement le contrôle des habitants, ont-elles déjà connu des cyber attaques?
3. Quelles mesures ont été mises en place pour se prémunir efficacement contre des cyber attaques particulièrement au contrôle des habitants?
4. Notre administration peut-elle s'appuyer sur des spécialistes externes par exemple ceux de la Confédération dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC), adoptée par le Conseil fédéral en avril 2018 pour les années 2018 à 2022.

Une réponse orale sera appréciée et devrait suffire ; j'en remercie la Municipalité.

Serge Ansermet

Sept. 2021



Interpellation : Nos données personnelles en liberté... jamais !

Madame la Présidente,
Mesdames les Municipales,
Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers collègues,

A l'ère du numérique, des réseaux sociaux et du digital, il est tout à fait anodin de procéder à diverses transactions qu'elles soient bancaires ou administratives. Ce geste bénin, presque mécanique, nous permet en un simple clic de consulter aussitôt un compte bancaire, mettre un message sur un réseau social ou même procéder à ses achats, peu importe de l'endroit où nous nous trouvons. La seule exigence, avoir une connexion à internet.

Dans un monde qui va de plus en plus vite, les administrations étatiques se mettent également au numérique et notre dossier de citoyen se voit aussitôt numérisé. La ville de Vevey souhaite également aller dans ce sens avec son nouveau site internet et ses tant attendus guichets virtuels ! Tout en constatant les effets positifs de cette manière de procéder, tels que rapidité, moins de papiers etc... Il est à relever que cette manière de procéder est intéressante pour autant que les citoyens se sentent en sécurité.

Rappelons ici qu'à la fin du mois d'août 2021, les habitants d'une commune importante de notre canton ont vu leurs données mises en ligne sur le darknet. En moins d'une demi-heure, un spécialiste en informatique a réussi à trouver, en ligne, des informations sensibles sur plus de 5'000 habitants de cette commune. Ce fut le plus important piratage de données publiques survenu en Suisse et connu à ce jour.

Il est crucial de comprendre qu'une fois les données compromises, il est trop tard pour agir. Le contenu piraté tel que les données des habitants, archives de la ville ou informations des collaborateurs, ne pourra jamais être récupéré.

Au vu de ce qui précède, nous souhaitons poser les questions suivantes :

1. Quelles sont les mesures mises en place par la ville de Vevey pour assurer la sécurité des données de ses habitants et collaborateurs ?
2. La ville de Vevey est-elle assurée contre des attaques qui pourraient compromettre les données ou endommager les infrastructures informatiques (ransomware, virus, piratage, autre) ?
3. Comment notre administration communale est-elle protégée contre les attaques telles que celles de Rolle ?

D'avance, nous vous remercions de vos réponses et nous souhaitons obtenir celles-ci par écrit.

Au nom du groupe PLR.Vevey

Sandra Marques



Interpellation soutenue par :



Vevey Libre



Les Vert'Libéraux



Le Centre - PDC Vevey

3/

Cyber-ementaler

Le 20 août dernier, la presse¹ nous révélait que la commune de Rolle avait été victime d'une cyberattaque un plus tôt dans l'année, et ce dans l'ignorance totale d'une grande partie de son administration. Signée au nom du groupe «*Vice Society*», cette cyberattaque a divulgué de nombreux documents internes ainsi que des données personnelles relatives aux habitants de la ville.

Notre groupe UDC, par la voix de notre conseiller communal Moïn Danai, nous disait dans son interpellation du 18 juin 2020 que « les menaces sont réelles, à bout portant, et frappent sans préavis ». Il demandait également un état des lieux sur la sécurité de l'infrastructure IT de la Ville. Dans la réponse de la Municipalité², on apprenait que « la priorité de ces dernières années [...] a été [...] d'effectuer la remise à niveau des équipements et logiciels ». La Municipalité d'alors semblait oublier que la sécurité est un processus continu, pas du tout intermittent.

Il avait été également fait mention de « formations des collaborateurs de la Ville quant à la sécurité informatique et les cybermenaces à l'aide d'un prestataire spécialisé ». Cela faisait fortement penser, qu'on le veuille ou non, à une politique de l'autruche.

Il est bon de se rappeler la sévère abstention de notre Conseil lors du vote concernant le postulat sur le renouvellement de l'infrastructure IT de la Ville³, une abstention massive due en partie à la cécité de la DSI face aux problématiques sécuritaires. Il ne paraît pas totalement insensé de supputer un certain amateurisme qui gangrène notre administration en matière d'informatique. Une gangrène qui pourrait suffisamment la crispier pour la conduire à un nouveau scandale à l'image de celui de Rolle⁴.

Avec inquiétude, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Notre commune se rend-elle compte qu'elle est dans le viseur de hackers ?
2. La DSI dispose-t-elle d'un système de détection d'intrusion ? Si oui, utilise-t-elle les alertes à son avantage ? Si non, pourquoi n'est-ce pas le cas ?
3. Peut-on dire que la commune de Rolle avait une sécurité de moindre qualité que Vevey et que d'autres cités vaudoises, ce qui expliquerait qu'elle ait été touchée avant d'autres ? En tel cas, pourquoi considérez-vous que Vevey serait mieux protégée ? Comment situez-vous

¹<https://www.watson.ch/fr/suisse/vaud/323755680-vaud-rolle-a-ete-piratee-par-des-hackers-donnees-volees-sur-le-darknet> [accédé le 07.09.2021]

²C13/2020

³P35/2019

⁴<https://www.rts.ch/info/regions/vaud/12456135-les-pirates-informatiques-de-rolle-pourraient-sattaquer-a-dautres-communes-suissees.html> [accédé le 07.09.2021]

notre ville en termes de sécurité informatique vis-à-vis des autres communes du Canton et de Suisse ?

4. La DSI est-elle à jour avec tous les correctifs de sécurité pour tous les logiciels qu'elle exploite, et tout particulièrement en ce qui concerne le même point d'entrée⁵ que celui exploité à Rolle ? Si non, pourquoi ne l'avoir pas fait et quand compte-t-elle le faire ?
5. Si la Ville devait subir le même sort que Rolle, quelles pourraient être les données sensibles atteignables par les pirates et donc potentiellement mises en circulation ?
6. La DSI peut-elle financièrement quantifier un préjudice⁶ possible dont elle pourrait faire la cible ? Si oui, investit-elle suffisamment d'énergie pour le contrer ?
7. La Ville est-elle en contact préventif avec les autorités compétentes comme fedpol, Interpol et le Centre national pour la cybersécurité ? La DSI se concerta-t-elle avec les départements IT d'autres communes et avec la DSI cantonale ?

D'avance je remercie la Municipalité pour ses réponses claires et précises.

Vevey, le 08.09.2021

Pour l'UDC Vevey



Fabienne Despot

⁵<https://blog.talosintelligence.com/2021/08/vice-society-ransomware-printnightmare.html> [accédé le 07.09.2021]

⁶<https://hub.packtpub.com/understanding-the-cost-of-a-cybersecurity-attack-the-losses-organizations-face/> [accédé le 07.09.2021]



**Parti socialiste
veveysan**

Et si cela nous arrive ? Une cyberattaque vue sous l'angle de la communication

Le 30 mai dernier, la commune de Rolle était victime d'une cyberattaque, mais ce n'est que fin août, suite à un article de presse, que la population apprenait l'ampleur du piratage.

La présente interpellation n'a pas pour objectif de questionner la Municipalité et ses services sur les mesures informatiques mises en place pour éviter de telles attaques, mais bien de traiter de la problématique de communication.

Sans vouloir la stigmatiser, Rolle a donné l'image d'une Commune qui n'était pas prête en termes de communication et ce, même si des contacts avaient été rapidement pris avec la Confédération, la police cantonale vaudoise et une société spécialisée, une fois l'attaque découverte.

Ainsi et pour éviter de relire des titres comme « Une Municipalité démunie », « La Ville admet avoir pêché par naïveté » ou « Des regrets », quelques questions nous sont venues à l'esprit.

Les questions posées à la Municipalité :

- En cas de cyberattaque, la Municipalité dispose-t-elle d'un protocole d'alerte permettant, entre autres, d'actionner un plan de communication le moment venu ?
- Est-ce que ce plan de communication comporte une grille d'analyse permettant d'adapter les actions de communication en fonction :
 - de l'ampleur de l'attaque ?
 - du type de données volées et du degré de sensibilité de celles-ci ?
 - de l'impact potentiel pour la population lorsque des données volées les concernent ?
 - du bon timing, le but étant de pouvoir communiquer de manière proportionnée, lorsque le moment est jugé adéquat.
- Si ce plan existe, devra-t-il être mis à jour suite à l'expérience rolloise ?
- Si la Commune ne dispose pas d'une telle procédure, quels moyens se donne-t-elle pour y remédier et dans quel délai ?

Pour le groupe socialiste

V. Mathys

Vevey, le 6 septembre 2021

Interpellation déposée le 07.09.2021

Interpellation : Pourquoi une roulotte à la Place du marché

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic
Mesdames les Municipales,
Messieurs les Municipaux,
Chère et Chers collègues,

Durant l'été des bars éphémères ont fleuri à travers Vevey, notamment la Passagère et la roulotte des Flibustiers, comme vous avez certainement pu le voir.

Nous trouvons l'idée très bien et soutenons toutes les initiatives qui amèneront des activités et de la vie à travers Vevey, néanmoins nous nous permettons de soulever les questions suivantes :

- Comment les autorisations/les attributions du mandat ont-elles été livrées ? Est-ce qu'il y a eu un appel d'offre ?
Des commerçants et des associations locales (mises à mal avec la crise sanitaire actuelle) auraient été intéressées par ce genre d'activités.
- Sous quelles conditions les autorisations ont été livrées ? Quel est le prix de la location sur le domaine public ? Est-ce qu'un pourcentage du chiffre d'affaires doit être reversé à la commune ou des associations ?
- Quelle est la durée de l'autorisation ? Quand est-ce que le démontage aura lieu ?
- Pourquoi une roulotte publicitaire est utilisée comme bar alors même que la Municipalité a fait enlever les publicités sur les parasols et les stores de la place du marché ?
- Trouvez-vous que cette roulotte s'intègre bien dans le paysage de la place ?
Pour rappel, il a été demandé au restaurateur de la place d'enlever toutes les marques et de reculer les terrasses afin de ne pas empiéter sur l'espace publique. Est-ce que c'est bien cohérent d'autoriser l'apparition d'un nouveau bar ?
- Dans la tourmente de la crise sanitaire actuelle, pensez-vous qu'il est social et équitable d'autoriser l'apparition de nouveau bar ?
Comme vous le savez, de nombreux restaurateurs sont à bout de souffle.

D'avance merci pour vos réponses à toutes les questions ci-dessus par écrit.

Au nom du groupe PLR Vevey
Loïc Brawand

